L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 13 MAI 1874. 47me Année.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 13 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—un terrain au faubourg Tremé, faisant face à la rue Villeré.

Par F. Fernandez, coin Conti et Passage de la Bourse—meubles et articles de fantaisie.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos 21 et 64 de la rue de la Douane—bottes, et souliers.

Par Hoffman, Marks & Co.—au No 35 de la rue de Chartres, — meubles, groceries, quincaillerie, sellerie, habillements, marchandises sèches, etc.

ATTENTION !

☞ Propriété améliorée, à l'encan, par le Shérif :

Nous appelons l'attention publique sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain avec les hausses et améliorations qui s'y trouvent, situées au faubourg Tremé dans le Deuxième District, rue Villeré entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou. Voir aux annonces.

Epaules de Jambon.—voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Une Lettre de M. Kellogg.

M. Kellogg s'est ému des bruits relatifs à l'organisation de comités de vigilance et il adresse au *Picayune* et au *Times* une longue lettre qui contient une défense de sa conduite et des menaces contre ceux qui voudraient recourir à la violence. Voici le résumé de cette lettre.

M. Kellogg commence par qualifier d'exagérés les rapports publiés par les journaux sur les crimes commis récemment à la Nouvelle-Orléans. Il prétend qu'il ne s'est pas commis plus de crimes, depuis six semaines, que dans toute période correspondante des années précédentes, et il attribue les "rapports à sensation" des journaux à un parti pris de créer au dehors pr ici une fausse impression sur l'état des choses.

M. Kellogg donne ensuite des explications sur les grâces qu'il a accordées comme gouverneur. Il a soumis ces grâces au Sénat qui les a approuvées et on lui a attribué des grâces accordées par Warmoth, Pinchback ou Antoine.

La lettre continue ainsi :

Je suis informé que certaines personnes mal intentionnées, essaient, dans un but égoïste et sinistre de faire de cette prétendue augmentation des crimes un prétexte pour l'organisation de la loi de populace, sous le couvert de comités de vigilance. Il ne faut pas que cela soit. Les cours travaillent avec diligence ; les condamnés sont certainement punis, certaines et plus promptes que jamais etc.,

La police, dit M. Kellogg, est très efficace et capable de maintenir l'ordre ; si cela est nécessaire, elle sera renforcée et, en cas d'urgence, les services de citoyens, organisés par les autorités, seront acceptés.

M. Kellogg attribue les rapports publiés à ses ennemis, à ceux qui ont déjà eu recours à la violence et il leur adresse la foudroyante menace qui suit :

"Sur ces hommes, maintenant connus des autorités et surveillés avec vigilance, tombera un châtiment rapide et depuis longtemps mérité, dans le cas où leurs machinations amèneraient des troubles dans la paix publique.

Le temps des émeutes et des désordres publics à la Nouvelle-Orléans est passé pour ne jamais revenir, je l'espère."

Cette lettre indique une conscience coupable, comme nous le faisions observer hier. Le sommeil de M. Kellogg a dû être troublé, depuis deux jours, par des visions de comités de vigilance. Et pourquoi ? Nous le demandons. Il n'a été question dans le public que d'organisation contre les voleurs, les incendiaires et les garotteurs.

M. Kellogg nie la multiplicité des crimes. Tout mauvais cas est niable. Mais nous affirmons, nous, que jamais les vols de nuit dans les maisons n'ont eu à la Nouvelle-Orléans la fréquence qu'ils ont, depuis l'organisation de la police métropolitaine, et que depuis deux mois, les vols ont été plus nombreux que jamais. Il n'y a pas le quart des cas rapportés par les journaux, parce que lorsque la tentative a échoué ou lorsque le vol a été de peu de valeur, les citoyens croient inutile d'aller rapporter le fait à la police.

Que M. Kellogg cherche à s'excuser des nombreuses grâces qu'il a signées, cela est naturel, car il a vu le déplorable effet qu'elles ont produit, mais sa défense sur ce point n'en est pas moins pitoyable.

Quant à l'efficacité de la police et de ses juges municipaux, nous savons, par l'expérience quotidienne, à quoi nous en tenir à cet égard. Les assassins et les voleurs montrent le cas qu'ils font de cette police et de cette justice.

Les menaces qui terminent cette lettre ne prouvent qu'une chose, c'est la frayeur qu'a l'usurpateur de voir tôt ou tard la justice rétributive du peuple qu'il a si odieusement traité, s'appesantir sur sa tête. Et cependant, le passé devrait le rassurer, car il a prouvé la patience et la longanimité de ce peuple.

Nous ne savons quels sont les citoyens que M. Kellogg fait surveiller avec tant de soin et sur la tête desquels il fait poser la menace d'un châtiment prompt et exemplaire, mais nous croyons qu'ils traiteront ces rodomontades avec le dédain qu'elles méritent.

Nos correspondants de Brashear.

Dans notre numéro du 7 mai, nous avons publié une lettre de MM. S. Lanaux, E. A. Landry, et J. A. Leblanc, flétrissant en termes énergiques les Louisianais qui pour l'appât des places ou de l'argent, s'associent et font cause commune avec les radicaux et les nègres.

Le *Brashear News*, journal radical, nous invite, dans son numéro du 9, à aller au bureau du gouverneur Kellogg et à nous y faire montrer une pétition adressée à son excellence, et commençant ainsi : "Nous, républicains de Brashear", et au bas de laquelle figurent les noms de MM. Lanaux et Landry, qui, tous deux, dit le *Brashear News*, ont été en relations sociales et politiques avec le dernier maire radical peu honnête (dishonest) de cet endroit, récemment destitué.

Nous ne sommes pas assez intimes avec M. Kellogg pour lui demander communication de cette pétition, mais voici une lettre de M. Landry qui nous dispense d'ailleurs de cette démarche.

BRASHEAR, 10 mai 1874.

A l'Editeur de l'*Abeille* :

Cher monsieur.—Etant ami de S. Lanaux, qui est absent, je viens vous expliquer notre conduite en ce qui concerne la pétition adressée à W. P. Kellogg, le *Brashear News* du 9 ayant prétendu que nous l'avions signée comme "républicains."

La pétition envoyée au gouverneur a l'entête suivant, d'après le duplicata que nous avons ici :

"Nous, soussignés, citoyens et propriétaires fonciers de la ville de Brashear, démocrates et répudions la nomination de Joshua Thomas Cold comme maire de notre ville de Brashear et requérons votre Excellence de soutenir W. R. White, le maire actuel et de le maintenir comme maire."

Cette pétition est signée par 43 citoyens propriétaires fonciers qui ne sont pas enrôlés dans le parti républicain, comme le prétend le *Brashear News*. Comme il n'y a pas de nom à l'article du *News*, ma réponse ne peut s'étendre aux opinions politiques de l'auteur.

Très respectueusement,

E. A. LANDRY.

CARTE DU PROJET DE JETÉES DE EADS.—M. Thomas J. Spear nous a remis une carte représentant le plan de jetées d'après le système du capitaine Eads. Nous le remercions de son envoi, mais nous ne pouvons que joindre cette carte aux nombreuses brochures que nous avons reçues sur ce sujet. M. Spear est l'adversaire du système des jetées et pense que si on ne fait pas le canal du fort St. Philippe, il n'y a autre chose à faire qu'à s'en tenir à la vieille méthode du dragage, en y ajoutant l'emploi des batteries galvaniques pour faire sauter les môles de boue qui se forment dans le courant.

Tentative d'intimidation
CONTRE LA PRESSE.

Nous protestons, au nom de la liberté et de la dignité de la presse, contre la tentative d'intimidation que le chef de police Badger vient de diriger contre le *New Orleans Bulletin*, car nous ne saurions qualifier autrement sa conduite. Voici les faits.

Le *Bulletin* a publié, dans son édition de samedi soir et de dimanche matin, un article dans lequel il critique sévèrement mais sans expressions offensantes ou blessantes, la conduite du chef de police. "En fait, dit-il, la négligence de ses devoirs officiels est si apparente dans la conduite du chef de police Badger, qu'il a causé dans la communauté l'impression qu'il est complètement impropre à la position pleine de responsabilité qu'il occupe."

Puis, le *Bulletin* rappelle l'activité du chef de police lorsqu'il s'est agi d'organiser ses bataillons pour aller faire une descente dans l'intérêt de son parti contre la population blanche des campagnes, et il dit que lorsqu'il s'agit de protéger les propriétés et les existences des citoyens "on n'entend plus parler du tout de M. Badger."

L'article n'était certes pas de nature à plaire à M. Badger, nous le comprenons; mais, en formulant des observations qui ne sont que l'expression de l'opinion de beaucoup de gens dans cette communauté, le *Bulletin* usait de son droit de critique à l'égard d'un fonctionnaire public. M. Badger pouvait réclamer et soutenir que le jugement était injuste, mais nous ne voyons dans l'article aucune injure que l'homme eût à relever.

L'article avait paru samedi soir et dimanche matin. Le lundi, l'éditeur du *Bulletin* a reçu la note suivante :

M. Byerly : Le général Badger désire une rétractation des accusations faites contre lui; aussi que cette rétractation ne soit soumise avant d'être publiée. J'attendrai votre réponse jusqu'à neuf heures ce soir. Si les choses ne sont pas réglées à ce moment, vous devrez en subir les conséquences. Bien à vous.

J. A. QUINTERO.

Lundi 11 mai 1874.

La réponse suivante a été faite par M. Byerly.

Nouvelle-Orléans, 11 mai 1874.

A M. J. A. QUINTERO.

En réponse à votre billet de ce jour, je dirai simplement que, comme journaliste, j'ai exercé et j'exercerai en tout temps, le droit de critiquer la conduite officielle de tout fonctionnaire public. Si le général Badger pense qu'un tort lui a été fait intentionnellement sur la preuve du fait, je serai toujours prêt à faire amende honorable. Mais aucune menace ne m'intimidera le moins du monde dans l'accomplissement d'un devoir que je pense avoir à remplir envers le public, et je crois que vous me connaissez suffisamment sur ce sujet pour apprécier pleinement la ligne de conduite que je me propose de suivre dans cette affaire. Dans ce cas particulier, aucune attaque personnelle n'a été faite ni projetée. M. Badger n'a aucune raison de demander une rétractation. Respectueusement,

D. C. BYERLY.

La réponse était digne et convenable et M. Badger eût dû s'en tenir là. Il n'en a pas jugé ainsi, et il a fait paraître hier matin, dans le *Times* et le *Picayune*, un avis dans lequel il ne se contente pas de traiter l'article dirigé contre lui de faux, d'injurieux et de perfide, mais il adresse au *Bulletin* des accusations injurieuses en se servant des mots de mensonge et en donnant à entendre que l'article n'a eu d'autre but que de le *faire chauler (levy black mail)*.

Le *Bulletin* reproduit l'épître de M. Badger et déclare que n'y voyant qu'une tentative d'intimidation, il "la traite avec le mépris qu'elle mérite."

LA LOI DE LYNCH A MOBILE.— Le *Mobile Register* nous apporte le compte-rendu détaillé du fait que nous a signalé le télégraphe, l'exécution sommaire d'un individu pour un outrage commis sur la personne d'une petite fille de quatre ans. Le père de la victime, averti par une autre petite fille, est entré de force dans la maison où son enfant avait été emmenée et l'a arrachée des bras du misérable qui s'est échappé par une porte de derrière. Quelques heures plus tard, le coupable, qui était un nommé Frank Williams âgé de 32 ans, était arrêté par la police et mis à la geôle. Bientôt une foule exaspérée de deux ou trois mille personnes est venue demander qu'on lui livrât Williams et sur le refus des officiers et en dépit de leur résistance, a abattu un pan de mur et a pris possession du prisonnier.

Williams a été amené dans la place au Nord de Broad street et pendu à un sycomore, après toutefois avoir obtenu, sur sa requête, l'assistance d'un prêtre. Il n'a pas demandé grâce et ne s'est pas troublé le moins du monde. Il a prétendu n'avoir aucune souvenance du crime pour lequel il était livré. Il a demandé seulement qu'on remît son corps à ses amis pour qu'ils pussent l'enterrer.

Ce Williams était natif de Tuscumbia, Alabama, et fils d'un respectable médecin de cet endroit. Il était très bien apparenté et avait reçu une bonne éducation, mais il n'avait pas tardé à devenir la honte de sa famille. Il avait été condamné pour meurtre au pénitencier à vie et enfermé à Jackson, Mississippi.

Relâché par l'armée de Sherman il repartait après la guerre à Selma et y passa plusieurs mois en prison pour avoir tué un nègre. Trois fois il fut emprisonné dans la geôle pour divers délits. Il habitait Mobile depuis cinq ans et y était connu comme un débauché. Il y a peu de temps qu'il avait essayé d'outrager une jeune fille de 12 ans. L'examen de son corps a prouvé qu'il était atteint d'une maladie honteuse.

La malheureuse petite fille qui a *été* victime de sa brutalité est dans un état déplorable, cependant on espère la sauver.

Il n'est pas douteux que, dans ce cas, la loi de Lynch a frappé juste et a débarrassé Mobile d'un infâme et d'un immonde gredin.

AGRICULTURAL AND MECHANICAL COLLEGE.—Par l'ordre du comité d'instruction et de discipline, M. James Burns D. M. professeur, annonce qu'il sera prêt à examiner les candidats pour admission dans l'Institution ci-dessus, de dix heures à midi, à partir d'aujourd'hui 13 mai. Les examens auront lieu pour le moment dans la salle de l'Académie des Sciences. On verra dans une notice publiée autre part, les conditions d'admission relatives à l'âge des élèves, à leur résidence et à leur degré d'instruction.

MUSIQUE.—Nous avons reçu de M. J. A. Dawson, de la Louisiane, une paraphrase de concert faite par lui et publiée à Bruxelles, sur le *Trovatore* de Verdi. Ce morceau, écrit pour le piano, a 27 pages. Son étendue ne nous permet pas de le juger à première vue. Nous nous bornons pour aujourd'hui à en accuser réception, nous réservant d'y revenir plus tard avec connaissance de cause. Une composition pareille a certainement coûté beaucoup de travail et mérite d'être traitée avec égard.

ECOLE CLASSIQUE ET COMMERCIALE.— Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce de cette Institution dirigée par M. A. de Montluzin, l'habile professeur. L'*Ecole Classique et Commerciale* est actuellement transférée à la Baie St-Louis, près de l'hôtel Stockton, et elle reçoit des internes. Elle offre donc pour les jeunes garçons tous les avantages d'un air salubre et fortifiant réunis à ceux d'une bonne éducation.

CINCINNATI BEER SALOON.—Il n'y a pas de boisson plus rafraîchissante que la bière ; il n'y en a pas surtout de plus salutaire, mais il faut pour cela qu'elle soit de bonne qualité. Celle qui se vend au Salon de la rue Royale No 32, est irréprochable sous tous les rapports. C'est du vrai *lager*, à la température de glace, parfaitement limpide, et d'une saveur qu'apprécient fort les nombreux consommateurs qui la connaissent depuis longtemps et qui se gardent bien d'aller ailleurs qu'au No 32 rue Royale. Le prix du verre, détail essentiel, est de CINQ CENTS seulement. On trouve dans le même Salon un grand choix de liqueurs, toutes de qualité supérieure, car le médiocre n'y est pas toléré.

LE CONCERT DE MM. JOUBERT ET D'AQUIN.

Pour la dixième fois en une semaine, la salle de l'Opéra ouvrait ses portes au public lundi soir; et ce qui prouve le goût de notre public pour l'art musical, c'est que bien que la foule se fût portée aux dernières représentations de la troupe lyrique, une assemblée brillante et nombreuse se trouvait encore réunie lundi pour répondre à l'appel des deux jeunes artistes dont notre ville a déjà le droit d'être fière et dont elle pourra, nous l'espérons, s'enorgueillir un jour.

Les deux bénéficiaires ont été l'objet d'un accueil très chaleureux et très sympathique, et ils ont pris à tâche de justifier l'intérêt qu'attache à eux par la manière dont ils ont joué.

M. Joubert nous a confirmé dans la haute opinion que nous avions déjà conçue de son organisation artistique; il a, dans la romance de Sivori, et dans l'accompagnement de l'*Ave Maria*, de Gounod, fait preuve de goût et de distinction, et, dans l'exécution du 2ème air varié de Vieuxtemps, il a prouvé qu'il était déjà versé dans les ressources infinies de l'art du violoniste. Nous croyons pouvoir prédire à M. Joubert une carrière brillante.

M. D'Aquin a joué sur la flûte la "Mélodie écossaise," de Guillou, et la fantaisie de Tulou, sur le *Domino Noir*; il a charmé ses auditeurs par la grâce et la douceur de son chant et par sa facilité à exécuter les parties les plus brillantes de ces deux morceaux. Le son est net, pur et les gammes et les traits sont faits avec beaucoup de légèreté. M. D'Aquin a déjà un fort joli talent qui se perfectionnera encore par le travail et son avenir artistique s'annonce sous les auspices les plus favorables.

Nous en pouvons dire autant de la charmante cantatrice qui, comme MM. Joubert et d'Aquin se propose d'aller chercher en Europe la consécration de son talent et la fortune et la gloire, double but auquel aspirent les disciples de l'art. Madame Mercier-Bier s'est surpassée par la maestria avec laquelle elle a chanté la cavatine d'Ernani. Bien qu'elle chantât pour la première fois avec accompagnement d'orchestre, elle s'est tirée à son grand honneur de cette épreuve périlleuse pour une débutante non encore habituée au feu de la rampe, et jamais nous n'avions mieux apprécié les qualités de sa voix et son excellente organisation musicale. Elle possède, comme l'a dit un juge sérieux en pareille matière, tout ce qu'il faut pour faire une bonne cantatrice et pour réussir dans la carrière si difficile qu'elle va embrasser.

Madame Mercier-Bier a aussi chanté avec beaucoup de charme l'*Ave Maria* de Gounod. De nombreux bouquets et des rappels ont prouvé à la jeune chanteuse la sympathique estime des auditeurs pour son gracieux et frais talent.

M. Devoyod laissera ici un souvenir bien durable, si nous en jugeons par les applaudissements enthousiastes dont il a été l'objet dans cette soirée. Il a eu les honneurs du bis après l'air des *Rameaux de Faure* et après le duo du 4ème acte du *Trouvère*, chanté avec Mme Devoyod-Acs (Leonor), ces deux artistes, rappelés quatre ou cinq fois, ont dû céder aux désirs du public et reprendre la dernière partie du duo. La cérémonie du rôle d'Hamlet par M. Devoyod suffirait à classer cet artiste parmi les chanteurs du premier ordre, mais elle n'a fait que mettre le sceau à sa réputation établie ici par une série non interrompue de succès.

Mme Devoyod-Acs a chanté d'une façon fort brillante le grand air de *Lucrèce Borgia* et le duo du *Trouvère* et elle a eu sa bonne part des honneurs et du succès de la soirée, fleurs, rappels et bravos.

Mademoiselle Lagye, retenue auprès de sa mère malade, n'a pu se faire entendre.

Nous ne devons pas oublier de mentionner le succès obtenu par l'orchestre et par son chef émérite M. Momas. Deux ouvertures, celles de *Si J'étais Roi* et celle de *Zampa*, l'*Ave Maria* de Hansett et l'im prompto de Schubert, ont été parfaitement exécutés et l'impromptu a été bissé.

Nous terminerons en disant que M. Cartier indisposé a été remplacé comme accompagnateur par M. Giorgietti qui a fait preuve, dans cette circonstance, d'autant de talent que d'obligeance.

CHRONIQUE DE LA VILLE,

M. Clinton sur le sentier de la guerre.

Le pseudo-auditeur des comptes publics se montre chatouilleux en diable depuis quelques semaines. Il est comme un porc-épic tout hérissé de dards—qu'il ne nous cherche pas noise au moins pour cette simple comparaison—et on ne sait plus comment le prendre sans risquer de se piquer les doigts. En un mot, il est devenu *clincher*, comme un petit avocat sans cause, et comme la perfection devient Tartuffe ou comme un Léonidas parle Polyerins de Plymouth.

Sa verte s'effarouche d'un rien, et comme la femme de César il ne veut pas même être soupçonné.

On ne pourra plus parler de lui, à moins de faire son éloge, sans s'exposer à un procès en diffamation.

La condition est raide, et nous craignons fort qu'elle n'oblige à l'avenir les amis aussi bien que les ennemis de M. Clinton à garder sur son compte le silence le plus absolu.

M. Clinton s'est trouvé offensé d'un article qui a paru le 7 mai dans les colonnes du *Bulletin* et il intente un procès en diffamation à ce journal, en alléguant qu'il a été calomnié et que sa réputation a été compromise.

Ses avocats, Stoutmeyer et Rice, ont donc préparé une pétition à cet effet qu'ils ont déposée devant la Cinquième Cour de District, présidée par le juge Nor-lo-Cullom.

Seulement, ils ont commis une erreur très grave en portant plainte, solidairement, contre MM. Daniel C. Byerly, Alexander Walker, Page Baker, et autres, et en réclamant d'eux, toujours solidairement, la somme de dix mille piastres pour l'article diffamatoire en question. M. Alexander Walker est le rédacteur en chef du Picayune et n'a aucun intérêt dans le *Bulletin*. Il a dû même être fort étonné de voir son nom figurer dans cette affaire, attendu que le *Picayune* n'a fait preuve que de trop d'indulgence depuis quelques mois à l'égard des différents membres de l'usurpation Kellogg.

M. Clinton ne se contente pas d'un procès, il en veut deux.

Sa susceptibilité nerveuse s'est trouvée froissée encore par quelques remarques du pseudo-avocat général, lorsque, récemment dernièrement, devant la cour dite supérieure, que son camarade, l'auditeur des comptes, fut condamné pour mépris.

M. Clinton cherche donc chicane à M. Field aussi, et lui demande cinq mille piastres de dommages-intérêts pour les quelques remarques qu'il a prononcées dans un moment d'impatience.

Si toutes les paroles d'avocats étaient cotées à ce prix-là, que de millions dépensés en un jour !

Voici donc deux chefs de radicalisme en présence, tous les deux redoutables, l'un ayant l'oreille des juges, l'autre ayant la clef du coffre de l'Etat.

Que va-t-il arriver ? nous l'ignorons, mais nous nous préparons à entendre de singulières révélations des deux côtés.

La question des Droits Civils.

Les procès en dommages abondent à la Quatrième Cour de District, présidée par le pseudo-juge Lynch.

Après le procès de Mlle Peter Joseph contre M. David Bidwell, le directeur de l'Académie de Musique, procès qui n'a pas encore abouti, est venu le procès d'un certain Lewis, couleur, contre le successeur de l'estimable Hugh McCloskey, le jeune Levris réclamant $500 de dommages-intérêts à celui-ci pour lui avoir refusé un verre de soda à cinq sous.

Il y a encore le procès de Clements contre O'Neal, qui est à peu près de même nature.

Les africains susceptibles qui ont voulu s'enrichir, tout en prétendant se venger d'un affront, n'ont pas eu de chances jusqu'à présent, car ils n'ont pu trouver un jury assez mal composé pour leur donner gain de cause ; et, malgré la bonne volonté évidente des juges, ils sont forcés de rester en suspens, très désappointés de n'avoir pas réussi tout d'abord.

Le procès de Clémente versus O'Neal a été appelé le premier hier.

En voici l'historique en quelques mots : Clémente s'est arrêté un beau jour dans un café tenu par M. O'Neal et s'est commandé un verre de whiskey sans eau. Le propriétaire a déclaré qu'il ne voulait pas se déranger pour Clémente, et l'a prié d'aller se désaltérer au soir de la Place d'Armes. Clémente a voulu se comprendre à demi-mot, s'est oublié au point de faire du bruit ; alors, M. O'Neal, poussé à bout, l'a *gecté* fort poliment. Aussitôt, réclamation de $500 et beaucoup de fracas.

Le jury chargé de juger cette affaire, après avoir entendu les avocats des deux parties, n'a pas dû s'accorder sur le verdict à prononcer, et il a été déchargé.

La décision viendra donc directement de M. Lynch, qui se dit juge, à moins que les avocats de M. O'Neal ne demandent, comme l'ont fait ceux de M. Bidwell, que la validité de la nouvelle loi qui accorde un pareil droit à M. Lynch, ne soit mise à l'épreuve devant la Cour Suprême.

Le second procès appelé a été celui de Lewis versus McCloskey. Trente-huit jurés se sont présentés et ont été récusés les uns après les autres pour différentes raisons. Leur liste ayant été épuisée, l'affaire a été renvoyée au 20 de ce mois et le juge a ordonné que soixante nouveaux jurés soient désignés.

Encore les amis de Kellogg.

Hier matin, vers deux heures, des voleurs sont entrés dans la résidence de M. Hays, au coin des rues St-Charles et Philip, mais il leur a fallu prendre la poudre d'escampette, ayant qu'ils aient eu le temps de choisir leur butin, car M. Hays a paru soudain un bougeoir à la main et les a suivis jusque dans la rue, où il a cherché en vain un officier de police.

Un agent de M. Badger, le sergent Gray, a montré plus de zèle. Ayant aperçu un voleur qui essayait de se glisser dans une maison de la rue St. Pierre, entre Royale et Chartres, il a donné la chasse au coquin ; mais, celui-ci ayant de meilleures jambes que lui, l'a distancé, et notre vaillant métropolitain est rentré à la station du troisième précinct essoufflé et..... bredouille.

Mike Gallagher, alias Red Mike, un fripon notoire, s'est laissé prendre comme un novice, et a été mis sous les verrous hier matin.

Secours pour les inondés.

Les souscriptions reçues hier à la mairie pour les victimes de l'inondation se montent à $2,269 70. Les offrandes les plus considérables sont :

Club Sinalcoapera, produit de la représentation au Théâtre du Globe, le 5 mai, $928 05, ville de Portland, Maine, troisième versement, $225, Hostetter & Smith, Pittsburg, Pennsylvanie, $250, bijoutiers de New York, par E. A. Tyler $500, catholiques de la congrégation de St. Michel, paroisse St. Jacques, par l'entremise de M. F. P. Poché, $100, steamer Empire Parish, produit d'une excursion de plaisir, $108, F. H. Devees, de New York, par Stauffer Macready & Co., $100.

Le montant total des souscriptions est de $103,056 65.

Rectification.

M. Auguste Chanoy, propriétaire de la grocerie sise au coin des rues Bassin et Poydras, nous prie de dire qu'il n'a pas été blessé dimanche dernier, en voulant séparer deux nègres qui se battaient devant sa boutique. Il ne s'est trouvé mêlé en aucune façon à cette querelle, mais, s'est en voulant empêcher l'un des deux combattants de pénétrer dans son magasin, on se trouvait sa petite fille, qu'il a reçu les deux coups de rasoir dont nous avons parlé.

Créole No. 9.

Nous sommes invité à assister à un grand bal paré et masqué qui sera donné à la salle Grünewald, samedi soir, 16 mai, par la compagnie Créole No. 9 du département de l'incendie.

Le maire Wiltz est le président de cette compagnie d'élite et nous voyons sur la liste des commissaires du bal les noms de la plupart des pétoleurs de nos compagnies d'assurance franco-louisianaises. Nos remerciements sont dûs aux membres de la compagnie Créole No. 9.

Suicide d'un membre de la Législature.

M. J. H. Bowen, un ex-membre de la Législature radicale, s'est suicidé, hier soir, vers huit heures, en s'élançant dans le fleuve, à bord du ferry de la rue Jackson. Avant de commettre cet acte de désespoir, il avait enlevé son habit et son chapeau, qu'on a retrouvés.

L'affaire Rodriguez.

Nous apprenons que le Grand Jury a décrété la mise en accusation de Don Carlos Pié, le consul espagnol à la Nouvelle-Orléans, du capitaine du port, du Bureau de police et des agents du service secret Harris et Pearson, relativement à l'arrestation de Rodriguez et au refus du consul de restituer l'argent que ce personnage lui avait remis.

Une explosion sur le fleuve.

Une explosion terrible a eu lieu, dimanche dernier, à bord de la goélette Léonora qui faisait le voyage de la passe Manchac à la Nouvelle-Orléans avec un chargement de cent balles de coton, cinq cents caisses de tabac et plusieurs barillets d'huile de pétrole.

Un de ces barillets de pétrole a éclaté accidentellement, et en quelques minutes la goélette était enveloppée par les flammes l'équipage et quelques passagers ont été sauvés, grâce au courage du capitaine Gamagio, qui a fait preuve de beaucoup de dévouement, mais la cargaison a été complètement détruite et la goélette après avoir brûlé jusqu'à la ligne de flottaison s'est enfoncé dans douze pieds d'eau.

Une bonne nouvelle.

Nous apprenons avec plaisir que M. David Bidwell, l'habile et populaire directeur de l'Académie de Musique, se propose de donner des représentations pendant tout l'été à son excellent théâtre, deux fois la semaine, le samedi en matinée et le dimanche soir.

C'est là une heureuse idée qui nous fera trouver l'été moins long, et toute notre population apprendra avec joie cette bonne nouvelle.

M. Bidwell a droit aux remerciements du public. Il est impossible d'être plus complaisant que lui, et nous savons tous que c'est non-seulement un directeur capable, mais un bon citoyen dans la véritable acception du mot.

La faveur dont il a fait preuve dans plusieurs occasions et sa générosité à l'égard des inondés, lui constituent des titres à notre reconnaissance.

Querelle sanglante.

Hier après midi, vers une heure et demie, une querelle s'est engagée au coin des rues Gallatin et Hopital, entre deux hommes nommés John Hicks et Armand Fouverne. Le premier a porté au second un coup de poignard au côté gauche, près du cœur, et deux autres coups à la tête.

Les blessures de Fouverne sont très graves, mortelles même. Son agresseur a été arrêté.

On ignore la cause de la querelle. Les deux hommes étaient ivres et ne savaient pas au juste ce qu'ils faisaient.

Séance du Conseil Municipal.

Le conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Wiltz. Tous les administrateurs sont présents.

M. Cahoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes qui sont approuvées sans difficulté.

Le maire annonce qu'il a donné des pouvoirs à M. Louis Janin, demeurant à Washington et à M. Albert C. Janin, demeurant à la Nouvelle-Orléans, pour traiter avec le bureau général des terres des Etats-Unis, relativement aux certificats de location alloués par la Cour Suprême.

Une pétition est présentée par la ligne de paquebots de St-Louis et de la Nouvelle-Orléans, réclamant les mêmes privilèges sur le quai que ceux qui sont accordés aux barges des autres lignes.

La pétition est référée à l'administrateur du département du commerce.

Les citoyens de la petite ville de Milneburg présentent une pétition au Conseil, demandant que la ville fasse mettre des reverbères au coin de chaque rue de leur village.

Référée à l'administrateur du département de la police.

	$124,745 11

TEMPERATURE.—12 mai 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

		Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.		21	21
12 M.		82	28
3 P. M.		84	29
6 P. M.		82	28

19

Le premier tonique du siècle.—Un nouveau moyen de rendre la santé, un nouveau bouclier contre la maladie fut assuré à ceux qui se portent bien, quand les Stomach Bitters de Hostetter deviennent le tonique par excellence de l'Amérique. Pendant près d'un quart de siècle, ce puissant antidote contre les maux et les causes qui les produisent, a poursuivi son mouvement sanitaire, reconstruisant la faible, aidant la nature à combattre tout sorte d'incommodité, calmant la souffrance, facilitant la digestion, régularisant les sécrétions, remontant le système nerveux, fortifiant le moral, arrêtant la décadence prématurée, et non seulement prolongeant la vie mais ajoutant encore à la valeur de la vie en mettant des millions d'invalides en état d'en jouir. Nous ne connaissons pas de volume publié qui ait été assez gros pour contenir les cas de Dyspepsie, constipation, fièvre bilieuse, fièvre intermittente, débilité nerveuse et prostration mentale et physique, qui ont été guéris par ce grand régénérateur végétal qui non seulement rétablit la santé, mais le protège aussi contre le danger dans les districts les plus insalubres.

Collège Classique et Commerciale,
L. A. de MONLUZIN, Directeur.

CETTE Institution est actuellement transférée à la Baie St-Louis, près de l'hôtel Stockton, et reçoit des élèves internes aux prix suivants :

Cours Elémentaire, tout frais compris, $400 par an
" Commercial, " " $500 " "
" Classique, " " $600 " "
Frais d'entrée (extra charge), $10.

Pour tout renseignement s'adresser à L. A. de Monluzin, Baie St-Louis.

12 mai—1m Baie St-Louis, 12 mai 1874.

Le malade — Un portrait.

Voyez son pâle visage qui, hier encore, était l'image de la santé, l'envie des enfants de l'école et l'orgueil de la maison. La jeune fille était toujours la bienvenue parmi ses condisciples, car sa gentillesse et son bon caractère faisait naître la joie partout. D'une conduite exemplaire, obéissante, gracieuse, chacun l'aimait. Hélas, le malheur nous a frappés. Les joues et les lèvres roses de l'enfant ont blanchi : elle est atteinte de la consomption. Sa voix enchanteresse est remplacée par une toux caverneuse. Approchez-vous de sa couche, prenez sa main ; que sa faible pression ne vous fasse pas frissonner. Cette main, jadis potelée et vigoureuse, est amaigrie, les veines se dessinent clairement sur la surface. Le pouls, qui battait si fort et donnait la vie, la beauté et la force, bat faiblement, le cœur ne peut presque plus renvoyer le sang rare et pauvre les compagnes se groupent autour de la victime et lui adressent des paroles consolantes, mais elles s'éloignent silencieuses et les larmes aux yeux.

Allons-nous la perdre ? Non ! il y a de l'espoir. Nous pouvons arrêter les progrès du mal et sauver cette perle. Il ne s'agit plus seulement de diète et d'hygiène ; la nature demande de l'assistance et elle en aura. Prenez l'agréable remède que voici, il fortifie le malade, calme la toux, excite l'oppétit, facilite la digestion, enrichit le sang, donne de la force aux nerfs et fait fonctionner le cœur. Voyez : l'enfant reprend ses couleurs, sa voix devient plus claire, elle prononce de douces paroles. Elle est encore faible, mais les forces lui reviennent graduellement. Laissez tomber sur elle les rayons du soleil, elle pourra bientôt marcher sans qu'on la soutienne, elle sera heureuse comme par le passé.

Elle a été sauvée par le "Golden Medical Discovery" du Dr Pierce.

S. R. Eglar, pharmacien de West Union, O., dit que ce remède a opéré une guérison miraculeuse dans son voisinage.

12 mai—6f. Y et C.

Avis aux actionnaires de l'Association d'assurances de la Nouvelle-Orléans.

Vous êtes respectivement invités à venir présenter au Bureau No 102 rue du Canal, munis de vos certificats d'actions d'anciennes émissions (à $100 l'action), pour recevoir en échange des certificats de nouvelle émission (à $20 l'action), conformément à l'Article III section 4 de la charte amendée, adoptée le 19 mars 1874.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1874.

G. LANAUX, secrétaire.

12mai—1m

Compagnie du Chemin de Fer de la rue du Canal, du Parc de la Ville et de Lac.

AU NO. 26, RUE ST-CHARLES.

OFFICIERS—J. S. SMITH, Président.
J. H. HANDY, Vice-Président.

DIRECTEURS.

WILLIAM HENRY, W. H. BELL,
J. S. SMITH, WM. FAGAN,
JOS. RAMOND, J. H. HANDY,
R. M. HARRISON, Secrétaire.

Des titres de souscriptions pour le reste des actions sont ouverts, aux bureaux de la Compagnie, au bureau T. H. HANDY, No. 4 de la rue Royale, et à celui de J. S. SMITH, No. 73 de la rue Royale.

Nouvelle-Orléans, 10 mai 1874. 12 mai—12f.

Entrepôt de Tapis et de Toiles Cirées.
ELKIN & Co.

Au No 168, de la rue du Canal.

RECOIVENT en ce moment, des Toiles Cirées et des Tapis de toutes espèces, qu'ils vendent à des prix réduits. 12mai—1m PP.

E. BOISSET,
TAPISSIER,

135.....rue Royale,.....135

LA seule fabrique d'élastiques pour meubles de la Louisiane. Sommiers élastiques sur commande de $25, et au dessus garantis. Matelas sur commande, etc., etc. Réparation de meubles en tous genres. Les commandes seront exécutées dans le plus bref délai. Les tapissiers et marchands de meubles sont invités à venir examiner mes élastiques avant de faire leurs achats ailleurs.

12mai—1m.

RAPPORT SUR L'ETAT
DE LA
Banque Nationale de l'Etat
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires, le Vendredi, 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,344,050 71
Tirés en trop	17,011 25
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	558,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	27,835 84
Dû par des agents de rachat et de réserve	247,078 88
Dû par d'autres banques nationales	45,127 75
Dû par d'autres banques et banquiers	836,787 06
Local de la Banque	30,000 00
Autres propriétés foncières	86,112 00